

Motion Martial de Montmollin - Sauvons le petit contournement de Morges

Développement - texte déposé

Le 27 avril 2012, l'Office fédéral des routes (OFROU) publiait un communiqué de presse indiquant que « le fonctionnement du réseau des routes nationales dans la région Lausanne-Morges ne peut être garanti à long terme qu'avec la réalisation d'une liaison longue. »

Autrement dit, l'OFROU renonce à la variante de liaison courte (LC) permettant de contourner l'agglomération morgienne presque entièrement en souterrain pour ne conserver que deux variantes dites « longues » (LL et LL+LC) qui relieraient l'échangeur de Villars-Sainte-Croix à l'autoroute actuelle à l'Ouest de Tolochenaz en passant par les communes de Bussigny, Bremblens, Echichens, Chigny et Lully.

Cette décision est d'autant plus étonnante que selon un document présenté le 23 avril 2012 par l'OFROU, « les variantes prévoyant un déclassement (variantes LL+LC et LC) génèrent une utilité supplémentaire ».

Ces variantes longues ont pour conséquence de ceinturer Bussigny d'autoroutes sur trois côtés. De plus, cette autoroute serait construite directement en limite des projets urbanistiques en cours, ce qui nous mènerait quelques années plus tard à une situation analogue à la traversée actuelle de Morges.

Enfin, les versions longues nécessiteraient le franchissement d'une zone alluviale d'importance nationale et ne garantiraient pas forcément le déclassement de la traversée de Morges.

Pour ces raisons, je demande au Conseil d'Etat d'agir auprès de la Confédération afin que la variante du petit contournement soit conservée dans la suite de la procédure et de mettre tout en œuvre pour que cette variante ne soit pas abandonnée.

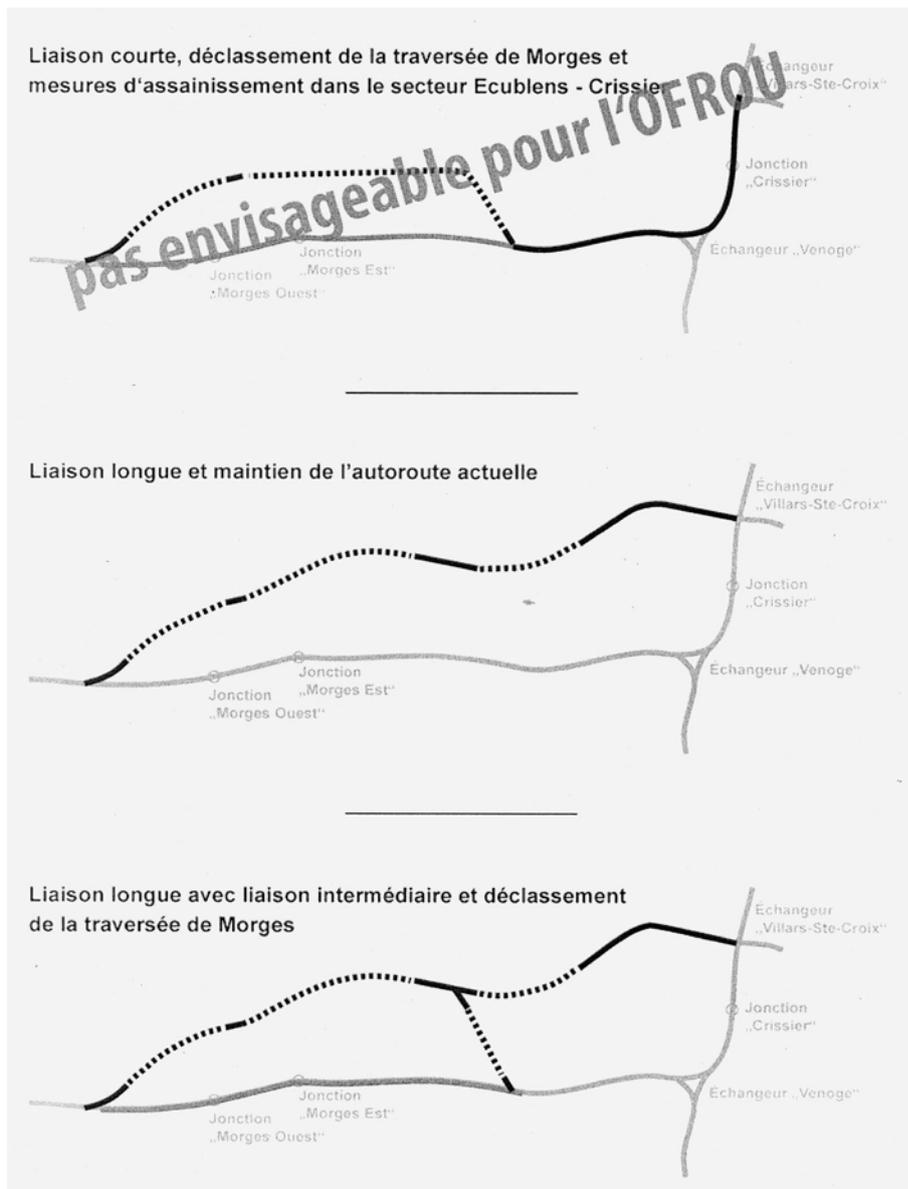
Demande le renvoi en commission.

Bussigny, le 8 mai 2012.

*(Signé) Martial de Montmollin
et 33 cosignataires*

Développement en plénum

M. Martial de Montmollin : — Je déclare mes intérêts : je suis un habitant de Bussigny, commune fortement concernée par le projet de grand contournement de Morges. Le dépôt de cette motion est la conséquence de la décision prise par l'Office fédéral des routes (OFROU), le 27 avril dernier, d'abandonner le projet de petit contournement de Morges.



A ce stade des études de projets, trois variantes subsistaient.

- Le petit contournement reliant l'Ouest à l'Est morgien par un tunnel et avec un déclassement de la traversée de Morges. (*Tout en haut sur le document.*)
- Le grand contournement reliant l'Ouest de Morges à l'échangeur de Villars-Sainte-Croix sans déclassement de la traversée de Morges. (*Au milieu du document.*)
- Le grand contournement avec piqûre reliant l'Ouest de Morges à l'échangeur de Villars-Sainte-Croix, avec l'adjonction de ce que l'OFROU appelle pudiquement « une piqûre », c'est-à-dire une liaison entre le grand contournement et l'actuelle autoroute entre Morges et Lausanne. Cette variante entraînerait également un déclassement de la traversée de Morges. (*Variante du bas du document.*)

Le 27 avril 2012, l'OFROU a donc décidé de ne retenir que les deux variantes impliquant un grand contournement, soit les variantes du milieu et du bas du document. Ma motion demande au Conseil d'Etat d'agir afin que le petit contournement soit inclus dans la suite des études. Il y a plusieurs raisons à l'appui de cette démarche. Selon le rapport sur l'analyse des variantes présenté lors d'un forum, le 23 avril dernier, les variantes prévoyant un déclassement — soit le petit contournement et le grand contournement avec piqûre — génèrent une utilité

supplémentaire. Pourtant, ce sont le grand contournement avec piqûre et le grand contournement simple qui ont été retenus, parce que cette dernière variante est moins chère que les deux autres. Autrement dit, à une variante utile, l'OFROU préfère une variante moins utile mais moins chère.

Les deux variantes proposées ne vont pas forcément résoudre le problème causé par l'effet de coupure de l'autoroute à travers Morges. Comme la variante qui maintient la traversée avec grand contournement coûte 900 millions de moins que les autres variantes, il ne faut pas être grand clerc pour comprendre quel sera le choix de ceux qui tiennent les cordons de la bourse fédérale. Au mieux, le grand contournement déplacera le problème de Morges à Bussigny. En effet, la future autoroute serait construite à proximité immédiate d'un plan d'affectation approuvé par le canton. En d'autres termes, au moment où elle sera construite, cette autoroute sera contiguë à des quartiers d'habitation et se retrouvera peu à peu à l'intérieur du tissu urbain. Cela revient à recréer à Bussigny l'erreur commise en son temps à Morges.

Enfin, ces variantes se basent sur des prévisions pessimistes de l'évolution du trafic automobile. Les récentes statistiques sur la mobilité montrent les premiers signes d'une décline de l'utilisation du transport individuel motorisé, qui sera encore accélérée par la réalisation des projets d'agglomération. Pour toutes ces raisons, les signataires de cette motion et moi-même estimons que la variante du petit contournement mérite mieux que le fond d'une poubelle. Il doit être considéré comme une vraie alternative aux variantes de grands contournements.

Dans son développement écrit, cosigné par au moins 20 députés, l'auteur demande le renvoi direct à une commission pour examen préalable.

La motion est renvoyée à l'examen d'une commission.
